

# Bulletin sociodémographique

Volume 24, numéro 6 | Juin 2020

## Les mariages au Québec en 2019

par Anne Binette Charbonneau

Les mariages célébrés au Québec en 2019 ont été moins nombreux qu'au cours de l'année précédente. La baisse s'observe dans les mariages entre une femme et un homme, qui représentent la très grande majorité de l'ensemble des mariages, et aussi dans ceux entre conjoints de même sexe. La propension à se marier, déjà très faible depuis plusieurs années, semble vouloir se réduire encore un peu. Si les mariages célébrés par un ministre du culte continuent de diminuer, la popularité grandissante de ceux célébrés par une « personne désignée » fléchit pour la première fois.

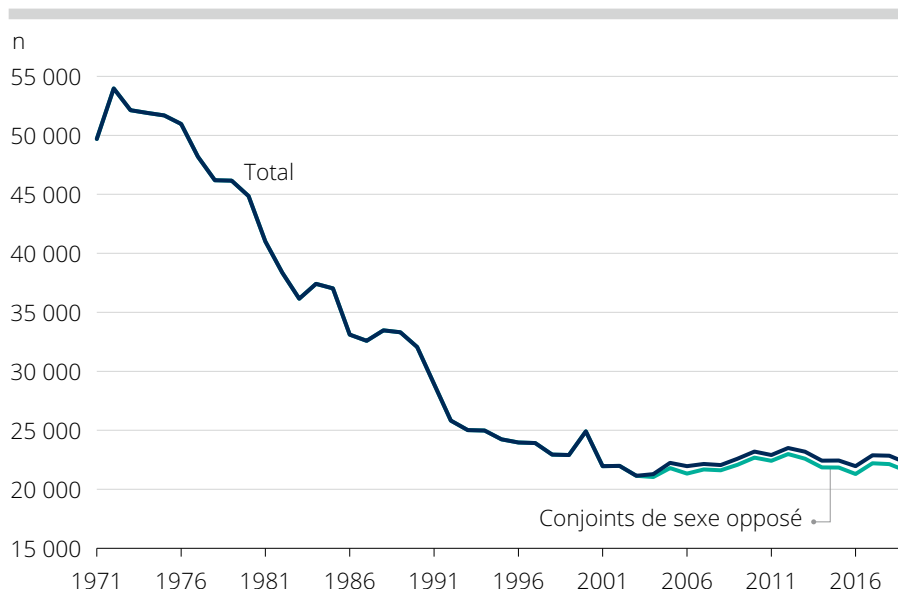
L'année 2019 marque les 50 ans du mariage civil au Québec. D'ailleurs, dans le présent bulletin, un encadré décrit brièvement le contexte de son instauration en 1969 et son évolution au fil du temps. Le bulletin accompagne les données provisoires sur les mariages et la nuptialité au Québec en 2019 diffusées par l'Institut de la statistique du Québec.

### Moins de mariages en 2019

Selon les données provisoires, environ 22 250 mariages ont été célébrés au Québec en 2019, soit quelque 600 de moins qu'en 2017 et 2018. Cette diminution est modeste en regard de l'évolution de fond observée par le passé (figure 1). Le nombre de mariages au Québec a atteint un sommet au début des années 1970, avec plus de 50 000 célébrations annuellement, avant de diminuer de plus de moitié durant les trois décennies suivantes. C'est en 2003 et 2004 qu'il a été le plus bas, tout juste au-dessus de 21 000. Depuis, le nombre de mariages célébrés chaque année fluctue entre 22 000 et 23 500.

Figure 1

Nombre de mariages, Québec, 1971-2019



Note : Les mariages de conjoints de même sexe sont permis depuis mars 2004.

Source : Institut de la statistique du Québec.

La très grande majorité des mariages unissent des conjoints de sexe opposé. En 2019, 97 % des mariages ont uni un homme et une femme et 3 %, des conjoints de même sexe. Ces proportions sont plutôt stables depuis l'autorisation des mariages de conjoints de même sexe en 2004. Comme l'indique le tableau 1, le nombre de mariages de conjoints de sexe opposé est estimé à un peu moins de 21 600 en 2019, quelque 550 de moins qu'en 2018 (22 133). Le nombre de mariages de conjoints de même sexe s'établit, quant à lui, à environ 680, comparativement au pic de 708 mariages de l'année précédente, nombre le plus important enregistré depuis l'autorisation des mariages homosexuels. En 2019, on compte un peu plus de mariages entre femmes (365) que de mariages entre hommes (318).

## Pandémie et mariages au Québec en 2020

Parmi les mesures prises au Québec à partir du mois de mars 2020 pour contrer l'expansion des cas de COVID-19, se trouvent notamment d'importantes contraintes en ce qui a trait aux rassemblements. Or, le mariage revêt souvent un caractère social et festif avec une cérémonie rassemblant de nombreux parents et amis. Plusieurs couples ont donc dû reporter ou annuler leur mariage ou leur union civile. D'autres demeurent dans l'attente et l'incertitude à savoir ce qui adviendra de leur projet. En temps normal, environ 15 % des mariages sont célébrés entre les mois de mars et de mai et un peu plus de 60 % entre juin et septembre, qui correspond généralement à la période de haute saison des mariages.

Malgré la situation, il demeure possible de se marier ou de s'unir civilement sous certaines conditions respectant les directives de santé publique. Certains couples conservent donc leur date, en réorganisant la célébration en formule privée, mais plusieurs reportent à l'automne 2020 ou regardent plutôt les disponibilités à l'été 2021. Selon des données mensuelles encore préliminaires pour l'année 2020, on estime qu'il y aurait eu une baisse des mariages de 25 % en mars et de 50 % en avril, par rapport à la moyenne de 2010 à 2019. Ainsi, malgré une certaine reprise potentielle plus tard dans l'année, on peut d'ores et déjà anticiper une diminution du nombre de mariages en 2020, dont l'ampleur reste toutefois incertaine. Est-ce qu'en contrepartie l'année 2021 enregistrera une hausse marquée en raison des cérémonies reportées qui s'ajouteront à celles déjà prévues ? Est-ce qu'au contraire, certains couples suspendront leur projet pour un temps indéterminé ? La réponse à ces interrogations dépendra de la durée de la crise sanitaire, de l'évolution de la situation économique et de la capacité de l'industrie du mariage à répondre à la demande.

## Les données sur les mariages et les unions civiles

Les données sur les mariages et les unions civiles proviennent du Registre des événements démographiques du Québec, tenu par l'Institut de la statistique du Québec. Les fichiers sont établis en fonction du lieu de célébration du mariage et non du lieu de résidence du couple. Ainsi, les statistiques présentent les mariages célébrés au Québec, que les couples y soient résidents ou non. À l'inverse, les données sur les Québécoises et Québécois se mariant ailleurs qu'au Québec ne sont pas disponibles.

**Les données de 2019 sont provisoires.** Elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des bulletins de mariages qui pourraient être transmis tardivement. Toutefois, on remarque généralement très peu d'écart entre les données provisoires et les données définitives. Le délai nécessaire avant que les données soient considérées comme définitives varie normalement de 15 à 20 mois après la fin de l'année concernée.

## La nuptialité, déjà très faible, tend à diminuer encore un peu

L'évolution, d'une année à l'autre, de la nuptialité au premier mariage, c'est-à-dire la propension des célibataires à se marier, peut se résumer à l'aide de l'indice synthétique de primonuptialité. En 2019, l'indice est de 264 pour mille chez les hommes et de 296 pour mille chez les femmes. Ces indices sont très bas ; ils signifient que si les taux de nuptialité demeuraient constants au niveau de 2019 seulement 26 % des hommes et 30 % des femmes se marieraient au moins une fois avant leur 50<sup>e</sup> anniversaire. On peut voir à la figure 2 que depuis le début des années 2000, les indices ont peu fluctué. Ils tendent à diminuer très légèrement depuis quelques années, alors qu'ils étaient demeurés plutôt stables entre 2001 et 2012, autour de 29 % pour les hommes et 32 % pour les femmes. La situation actuelle contraste fortement avec celle observée au début des années 1970, quand les indices avoisinaient 900 pour mille.

## L'écart entre l'âge au mariage des hommes et celui des femmes se réduit

Si le mariage est moins fréquent que par le passé, il est aussi plus tardif. En 2019, l'âge moyen au premier mariage est de 33,5 ans chez les hommes et de 32,1 ans chez les femmes (figure 3). Depuis 1971, il s'est élevé respectivement de 8,0 ans et de 8,5 ans. Les femmes continuent de se marier un peu plus tôt que les hommes, mais comme l'augmentation de l'âge au premier mariage a été un peu plus importante chez celles-ci, l'écart entre l'âge moyen des hommes et celui des femmes s'est légèrement réduit au cours des dernières décennies : il est de 1,4 an en 2019, comparativement à 2,1 ans en 1971.

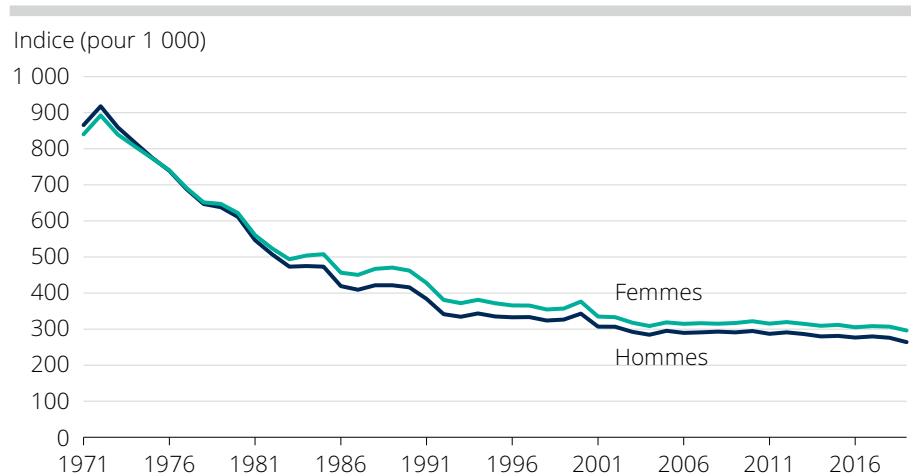
## Les mesures de la primonuptialité

Les **taux de primonuptialité par âge** mesurent la propension des personnes d'un âge donné à se marier pour une première fois au cours d'une année civile. Les taux sont calculés en rapportant le nombre de mariages d'hommes et de femmes célibataires (jamais mariés légalement) d'un âge donné à l'effectif total d'hommes et de femmes de cet âge.

Les **indices synthétiques de primonuptialité** sont calculés en additionnant les taux de primonuptialité de 16 à 49 ans. Ils indiquent la proportion d'hommes et de femmes qui se marieraient au moins une fois avant leur 50<sup>e</sup> anniversaire si les taux de primonuptialité par âge d'une année donnée demeuraient constants.

Figure 2

### Indice synthétique de primonuptialité selon le sexe, Québec, 1971-2019

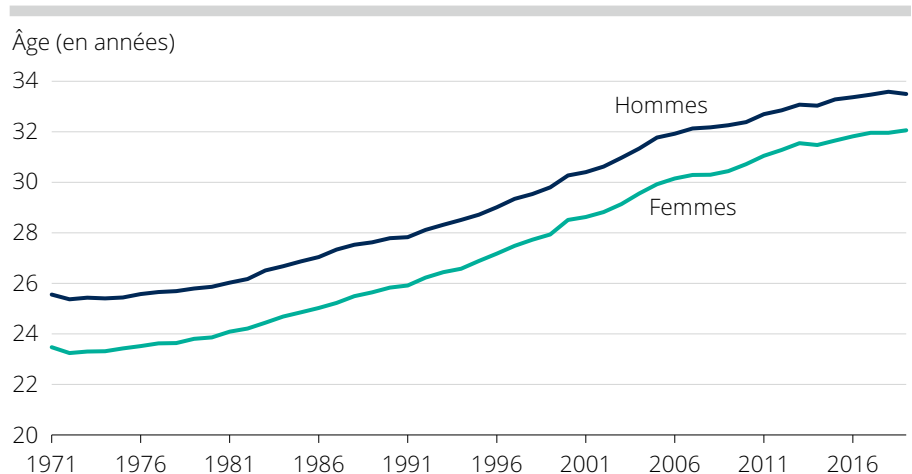


Note : Les mariages de conjoints de même sexe sont inclus depuis 2004.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Figure 3

### Âge moyen au premier mariage selon le sexe, Québec, 1971-2019



Note : Les mariages de conjoints de même sexe sont inclus depuis 2004.

Source : Institut de la statistique du Québec.

## Dispersion des mariages au cours de la vie

Les changements relatifs à la propension des célibataires du Québec à se marier et à l'âge auquel ils le font apparaissent clairement à la figure 4. Chez les hommes comme chez les femmes, la diminution des taux de primo-nuptialité chez les moins de 30 ans est marquée entre 1969 et 2019. Au contraire, les taux de nuptialité au-delà de cet âge connaissent une légère hausse, indiquant un certain rattrapage des mariages à des âges plus avancés. Ce rattrapage est toutefois nettement insuffisant pour compenser les mariages qui ne se font plus chez les plus jeunes, d'où une nuptialité totale qui reste faible.

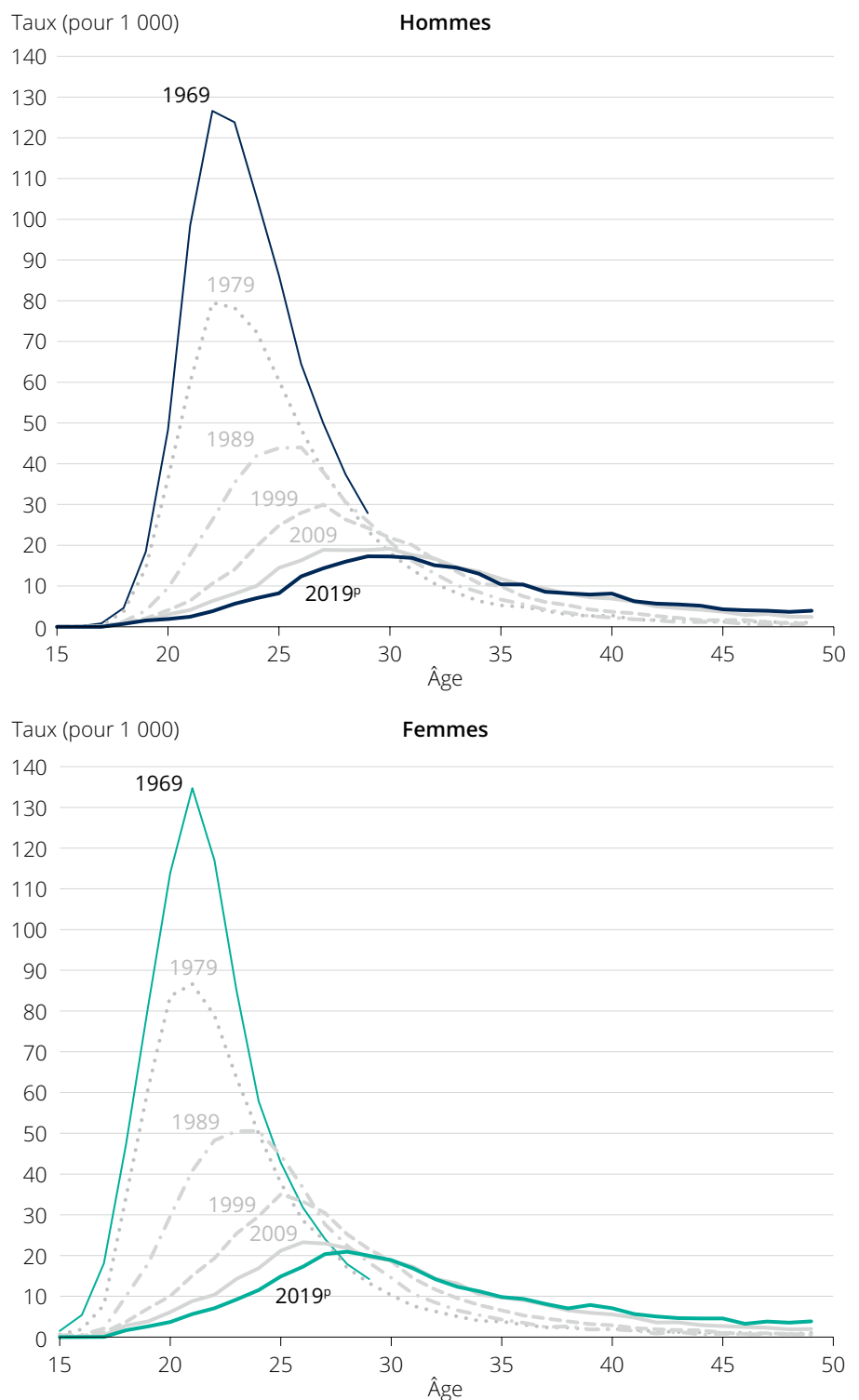
Le mariage, lorsqu'il a lieu, survient maintenant à différentes étapes de la vie d'un couple et ne se concentre plus au début de l'âge adulte. En 1969, plus de la moitié de la primo-nuptialité avait lieu entre 21 et 25 ans chez les hommes et entre 19 et 23 ans chez les femmes. En 2019, les cinq années d'âge où la propension à se marier est la plus élevée, soit de 28 à 32 ans chez les hommes et de 26 à 30 ans chez les femmes, ne contribuent plus qu'au tiers de la nuptialité. Cette déconcentration de la nuptialité est l'une des manifestations du changement de statut et de fonction du mariage, qui n'est plus un préalable au début de la vie à deux et à la venue des enfants.



© Shutterstock.com/oliveromg

Figure 4

Taux de primo-nuptialité selon l'âge, par sexe, Québec, 1969, 1979, 1989, 1999, 2009 et 2019



Notes : Les données de 2009 et 2019 incluent les mariages de conjoints de même sexe. Les données par âge de 1969 sont disponibles de 15 à 29 ans seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec.

## 50 ans de mariages civils au Québec (1969-2019)

Le 1<sup>er</sup> avril 1969, la loi sur le mariage civil entrainait en vigueur au Québec. Il était dorénavant possible pour un célébrant laïc d'officialiser des mariages, et ce, ailleurs que dans un lieu de culte. Les célébrants autorisés étaient alors les protonotaires et leurs adjoints (appelés greffier et greffier adjoint depuis 1994). Cette nouvelle disposition reconnaissait le droit pour tous<sup>1</sup> de se marier légalement. Avant la loi, pour pouvoir se marier, les non-pratiquants devaient « adhérer au moins officiellement à l'une des pratiques religieuses reconnues par le Code civil » (Jobin, 1969). Qui plus est, le remariage après divorce n'étant pas permis dans l'Église catholique romaine, religion majoritaire au sein de la population québécoise, les personnes divorcées qui voulaient se remarier étaient contraintes de s'adresser à une autre Église (Roy, 1977).

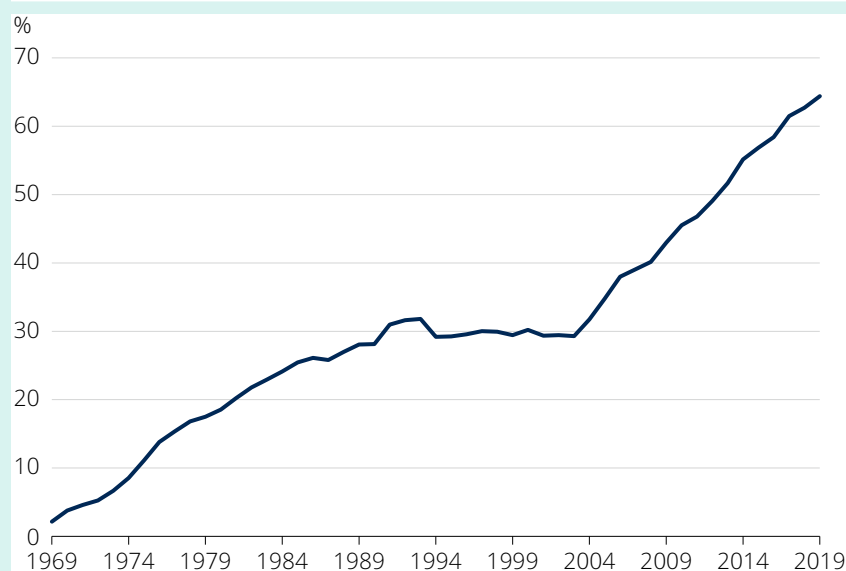
En 1969, 98 % des mariages ont été célébrés par un ministre du culte, tandis que 2 % des couples ont plutôt opté pour le mariage civil. La proportion des mariages civils a augmenté d'année en année et s'est stabilisée autour de 30 % durant la décennie 1990 (figure 5). L'habilitation de nouveaux célébrants civils en 2002 a entraîné une seconde période de hausse et, en 2013, les mariages civils sont devenus majoritaires. En 2019, la part des mariages civils atteint 64 %.

### « Personne désignée » et autres célébrants de mariages civils

Une loi entrée en vigueur en 2002 habilite de nouveaux célébrants pour les mariages civils. En plus des greffiers ou greffiers adjoints de la Cour supérieure, on trouve désormais parmi les célébrants des notaires et des « personnes désignées » par le Directeur de l'état civil<sup>2</sup>. Les personnes désignées peuvent être un maire, un conseiller ou un fonctionnaire municipal, mais aussi un « célébrant désigné », aussi nommé « célébrant d'un jour », comme un ami ou un membre de la famille du couple.

Figure 5

### Part des mariages civils parmi l'ensemble des mariages, Québec, 1969-2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

1. On entend ici tous les mariages unissant un homme et une femme. C'est en 2004 que le mariage entre conjoints de même sexe a été permis au Québec. Celui-ci peut être célébré par un célébrant civil ou par un ministre du culte (sous réserve des normes des différentes sociétés religieuses).
2. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le traitement des demandes d'autorisation à célébrer un mariage était sous la responsabilité du ministre de la Justice du Québec.

## La popularité des mariages célébrés par une personne désignée fléchit légèrement en 2019

Si le ministre du culte<sup>1</sup> (toutes confessions confondues) est encore le choix de célébrant le plus fréquent, sa popularité connaît une diminution marquée. L'autorisation des mariages civils au Québec à la fin des années 1960 a entraîné une première baisse, puis une seconde s'est amorcée en 2002 avec l'habilitation de nouveaux célébrants civils (voir l'encadré sur les 50 ans du mariage civil au Québec).

Parmi les couples formés d'une femme et d'un homme, moins de 4 mariages sur 10 (36 %) ont été célébrés par un ministre du culte en 2019, ce qui représente une baisse de près de la moitié depuis 2002 (figure 6). Durant cette période, les mariages célébrés par une personne désignée ont beaucoup gagné en popularité. En 2019, on observe cependant pour la première fois un très léger fléchissement dans la progression : la part s'établit à 29 %, comparativement à 30 % l'année précédente. La part des mariages contractés devant un notaire a aussi progressé depuis 2002, quoique moins rapidement, et s'établit à 18 % en 2019, dépassant pour une troisième année consécutive la part des mariages contractés devant un greffier. Quant à ceux-ci, ils ont vu leur part diminuer de près de moitié depuis 2002, passant de 29 % à 16 %.

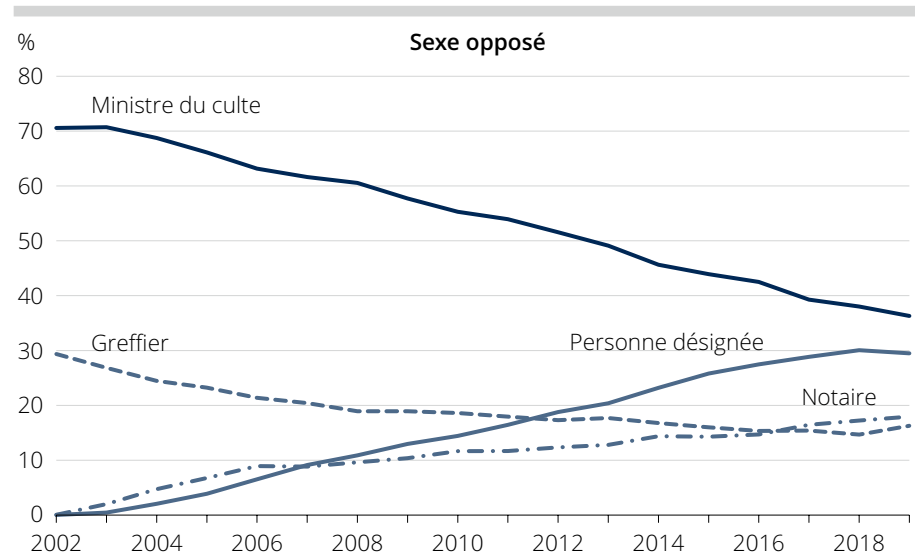
Chez les couples de même sexe, le choix du célébrant est fort différent. La part des mariages officialisés par un ministre du culte y est beaucoup plus réduite en raison des normes qui régissent le mariage dans certaines sociétés religieuses. En 2019, 14 % des mariages ont été célébrés par un ministre du culte (figure 7). Les personnes désignées sont le choix de célébrants le plus populaire parmi les mariages de conjoints de même sexe, et ce, depuis 2012. Elles comptent pour 40 % des célébrants en 2019. Leur part était de 4 % en 2004, l'année à partir de laquelle les mariages de conjoints de même sexe ont été autorisés. Quant aux greffiers, qui ont célébré plus de la moitié des mariages homosexuels en 2004 et en 2005, ils en ont officialisé 22 % en 2019. Enfin, les notaires ont été choisis par près

du quart (24 %) des couples de même sexe pour la célébration de leur mariage en 2019, une part qui fluctue généralement peu. Soulignons que la répartition des mariages

selon la catégorie du célébrant est relativement stable chez les couples de même sexe depuis quelques années.

Figure 6

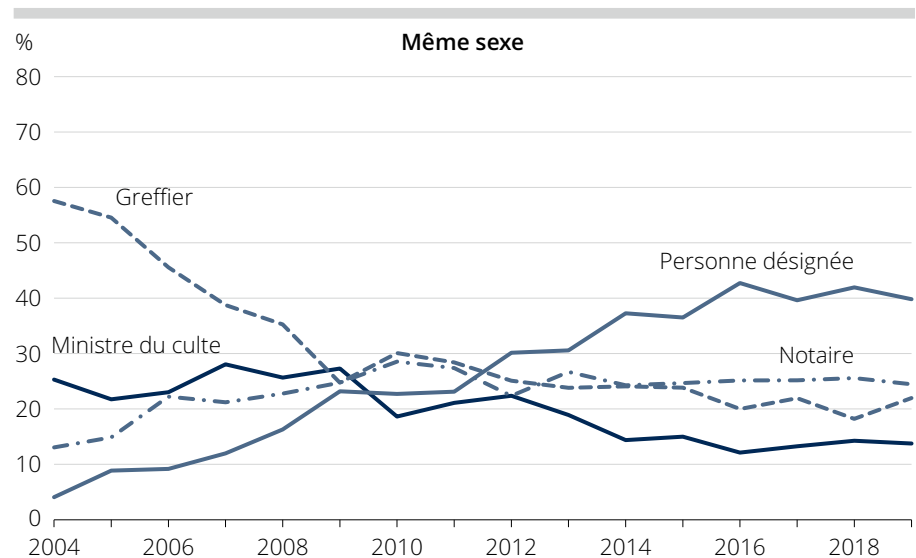
Mariages de conjoints de sexe opposé selon la catégorie du célébrant, Québec, 2002-2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Figure 7

Mariages de conjoints de même sexe selon la catégorie du célébrant, Québec, 2004-2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

1. Les ministres du culte doivent être affiliés à l'une des sociétés religieuses reconnues par le Directeur de l'état civil du Québec. La liste des sociétés religieuses pour lesquelles au moins un célébrant est actif est disponible sur le [site Web](#) du Directeur de l'état civil.

## L'union civile demeure un choix très peu fréquent comparativement au mariage

En juin 2002, une nouvelle institution conjugale a été créée au Québec : l'union civile. Celle-ci ne doit pas être confondue avec le mariage civil ni avec l'union libre. La portée juridique de l'union civile est équivalente à celle du mariage, puisque les droits et les obligations des conjoints unis civilement sont les mêmes que ceux des conjoints mariés. Initialement, l'union civile se distinguait toutefois du mariage en étant ouverte aux conjoints de même sexe. Cette distinction n'existe plus depuis 2004, mais des

différences demeurent en ce qui concerne l'âge minimal, la validité à l'étranger et le processus de dissolution<sup>2</sup>.

Très peu de couples choisissent de s'unir civilement. En 2019, 207 unions civiles ont été enregistrées, soit 173 entre conjoints de sexe opposé et 34 entre conjoints de même sexe (tableau 1). C'est en 2003, première année complète durant laquelle ce type d'union a été possible, que le nombre d'unions civiles a été le plus important (342),

liant alors majoritairement des couples de même sexe (274). L'autorisation des mariages de conjoints de même sexe l'année suivante explique la réduction observée ultérieurement. En moyenne, les unions civiles représentent seulement 1 % des unions légalisées chaque année et les mariages, 99 %. Si les conjoints de même sexe préfèrent aussi largement le mariage, la part des unions civiles est plus élevée parmi ceux-ci (5 % des unions légalisées en 2019).

Tableau 1

### Mariages et unions civiles selon le sexe des conjoints, Québec, 2002-2019

Année	Mariages <sup>1</sup>				Unions civiles <sup>2</sup>				n	
	Sexe opposé	Même sexe		Total	Sexe opposé	Même sexe		Total		
		2 hommes	2 femmes			Total	2 hommes			2 femmes
2002	21 986	...	...	...	21 986	10	87	69	156	166
2003	21 145	...	...	...	21 145	68	140	134	274	342
2004	21 034	148	97	245	21 279	100	48	31	79	179
2005	21 793	278	173	451	22 244	113	35	24	59	172
2006	21 335	349	272	621	21 956	163	34	19	53	216
2007	21 680	251	216	467	22 147	198	26	17	43	241
2008	21 605	262	186	448	22 053	201	44	25	69	270
2009	22 075	291	222	513	22 588	185	28	26	54	239
2010	22 684	281	234	515	23 199	225	36	19	55	280
2011	22 410	237	256	493	22 903	181	32	27	59	240
2012	22 990	255	259	514	23 504	229	33	26	59	288
2013	22 589	286	306	592	23 181	240	27	23	50	290
2014	21 852	286	291	577	22 429	203	17	20	37	240
2015	21 841	315	285	600	22 441	191	22	15	37	228
2016	21 298	343	317	660	21 958	197	13	13	26	223
2017	22 204	343	336	679	22 883	180	22	17	39	219
2018	22 133	323	385	708	22 841	202	17	18	35	237
2019 <sup>p</sup>	21 563	318	365	683	22 246	173	20	14	34	207

1. Les mariages de conjoints de même sexe sont permis depuis le 19 mars 2004.

2. L'union civile a été instituée en juin 2002.

Source : Institut de la statistique du Québec.

2. Plus d'information sur les effets juridiques du mariage et de l'union civile est disponible sur le [site Web](#) du gouvernement du Québec.

## Pour en savoir plus

De nombreuses données portant sur les mariages et la nuptialité au Québec et à plus petites échelles sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec, sous le thème [Mariages et divorces](#) de la section *Population et démographie*.

## Références

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2019*, [En ligne], Québec, L'Institut, 180 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2019.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2019.pdf)].

JOBIN, Pierre-Gabriel (1969). « Loi concernant le mariage civil », *Les Cahiers de droit*, [En ligne], vol. 10, n° 1, p. 211-219. doi : [10.7202/1004575ar](https://doi.org/10.7202/1004575ar)

ROY, Laurent (1977). « Le mariage civil au Québec : son évolution récente (1969-74) et ses caractéristiques socio-démographiques », *Données et analyses*, n° 7, 40 p.



## Vient de paraître

Bulletin sociodémographique, vol. 24, n° 5	Jun 2020
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">La mortalité et l'espérance de vie au Québec en 2019</a></li></ul>	
Bulletin sociodémographique, vol. 24, n° 4	Avril 2020
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Les naissances au Québec et dans ses régions en 2019</a></li></ul>	
Bulletin sociodémographique, vol. 24, n° 3	Mars 2020
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">La migration interrégionale au Québec en 2018-2019 : Montréal accroît ses pertes, tandis que le Bas-Saint-Laurent se hisse parmi les régions gagnantes</a></li></ul>	
Bulletin sociodémographique, vol. 24, n° 2	Février 2020
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">La migration interrégionale au Québec : quelle est la contribution des immigrants et des non-immigrants au bilan des régions ? – Constats tirés du Recensement de 2016</a></li></ul>	
Coup d'œil sociodémographique, n° 71	Février 2020
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2019</a></li></ul>	
<a href="#">Le bilan démographique du Québec. Édition 2019</a>	Décembre 2019

## À paraître

Bulletin sociodémographique

- *Sujet et titre à venir*

Le **Bulletin sociodémographique** est issu de la fusion du bulletin *Données sociodémographiques en bref* et du bulletin *Coup d'œil sociodémographique*. Publié plusieurs fois par année, le *Bulletin sociodémographique* présente des analyses portant sur la situation démographique au Québec. Il peut s'agir de courts articles accompagnant la diffusion de nouvelles données ou encore d'études permettant d'approfondir les connaissances sur différents aspects de la société québécoise liés à la démographie.

## Notice bibliographique suggérée

BINETTE CHARBONNEAU, Anne (2020). « Les mariages au Québec en 2019 », *Bulletin sociodémographique*, [En ligne], vol. 24, n° 6, juin, Institut de la statistique du Québec, p. 1-9. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol24-no6.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol24-no6.pdf)].

Ce bulletin est réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Anne Binette Charbonneau  
Direction des statistiques sociodémographiques

Ont collaboré à la réalisation :

Julie Boudreault, révision linguistique  
Gabrielle Tardif, mise en page  
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cid@stat.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 2020  
ISSN 2563-0822

© Gouvernement du Québec  
Institut de la statistique du Québec, 2020

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)